



Département de l'Ain - Arrondissement de Belley
Canton de Belley

Commune de CUZIEU

Téléphone : 04 79 81 70 03
Email : mairie.cuzieu01@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mai à 20h00, le conseil municipal de la commune de CUZIEU, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Laurence CROSNIER, Maire.

Présents : Mmes CROSNIER, MARCHAND, POZZO, ROESCH et SEGUIER. Mrs ALBERT, DEVENAT, GUSMEROLI, MICHEL et VINIACOURT.

Absente excusée : Mme AMEEUW (pouvoir donné à Mr DEVENAT)

Secrétaire de séance : Mr ALBERT

Madame le Maire ouvre la séance en demandant l'approbation du procès-verbal de la séance précédente (séance du 12/04/2023) envoyé par mail à l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur ALBERT se porte volontaire pour être secrétaire de la présente séance.

Ordre du jour

1. Travaux en cours, effectués ou à venir
2. Demandes de subventions Département / Région / DETR / Fonds Vert
3. Demande d'affouage
4. Biens vacants sans maître
5. Schémas directeurs Défense Extérieure Contre l'Incendie
6. Révision des contrats d'assurance de la collectivité
7. Communauté de communes Bugey Sud, transfert de compétences Eau et Assainissement :
 - Convention de créances
 - Transfert des résultats
 - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation intercommunal Eau et Assainissement
8. Informations et questions diverses

Synthèse de la séance :

1. Travaux en cours, effectués ou à venir

- Curage des fossés effectué par Evan, location d'une mini pelle et d'un camion chez Satre : 282,00 € TTC pris en charge par la CCBS
- Réfection du four banal de Fesnes : travaux d'étanchéité (drain autour du four + bétonnage de la voute) effectués par les membres de l'association Cuzieu Animations et Patrimoine et financés par l'association. Madame le Maire remercie chaleureusement les membres pour l'excellent travail réalisé qui permettra d'augmenter la longévité de cet élément patrimonial de la commune.
- Vérification des installations gaz à l'église effectuée le 11 mai par un technicien SOCOTEC. Coût du contrat de maintenance annuel : 170,00 €.
- Entretien de l'adoucisseur d'eau de la mairie le 30 mai

- Travaux de voirie, point à temps et marquage au sol courant juin : places de parking Place du Château, zébras des arrêts de bus, mise en place d'une zone 30 sur la Place de Cuzieu.

2. Demandes de subventions Département / Région / DETR / Fonds Vert

- Réfection des fours banaux de Cuzieu, Vollien et Vérupt : dans le cadre du pacte de territoire, le Département subventionne à hauteur de 30 % les travaux concernant le patrimoine historique bâti. Les demandes de subventions 2024 sont à déposer avant le 15 juin prochain.

Des devis ont été demandés :

- Maçonnerie TERRIER :

- réfection des soles : 3 915,00 € HT pour Cuzieu
2 945,00 € HT pour Vollien

- SARL FAURE-GIRERD ET REY

- réfection du toit du Four de Vérupt : 7 133,88 € HT.

Montant total des travaux : 13 993,88 € HT

Reste à charge : 9 795,72 € HT

Approbation à l'unanimité.

- Traitement des archives communales : au-delà de l'obligation légale, le classement d'archives permet d'éviter les recherches fastidieuses et un gain de place. Cette prestation est subventionnée à hauteur de 45 % par le Département.

Un devis a été demandé au Centre de Gestion de l'Ain. Coût : 6 250,00 € HT

Reste à charge : 3 437,50 € HT

Intervention prévue 2^{ème} semestre 2024.

Approbation à l'unanimité.

- Travaux d'isolation thermique du bâtiment de la Mairie (huisseries + radiateurs) : la Région a validé le dossier au titre du « Bonus Ruralité ». Elle a accordé une subvention de 13 200,00 € à la commune.

Des dossiers ont également été déposés au titre de la DETR et du Fonds Vert. Pour le Fonds Vert, l'étude d'opportunité thermique du bâtiment de la Mairie est manquante. Un devis a été demandé à l'agence ALEC01. Son coût : 1 200 €. Compte tenu du coût élevé de l'étude, le conseil a décidé de ne pas donner suite et se positionner uniquement sur la subvention DETR.

3. Demande d'affouage

Madame le Maire, Alexandre DEVENAT et Valentin MICHEL ont procédé à une identification des parcelles communales.

Un rendez-vous a ensuite été demandé avec le référent de l'ONF, Mr DUMIEL, afin d'expliquer le projet suite à la demande de certains habitants.

Un état des lieux a été effectué sur les parcelles qui relèvent du régime forestier : seulement deux parcelles sur Vollien seraient exploitables. A ce jour, 11 demandes d'habitants ont été recensées. Monsieur DUMIEL sera recontacté pour voir comment organiser la répartition.

4. Biens vacants sans maître

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la Communauté de Communes Bugey Sud a réalisé une étude sur le volet Foncier (privé et public).

Il y aurait, sur le territoire Bugey Sud, 11 hectares classés «sans maître» et 1 180 hectares « susceptibles d'être sans maître », soit 2 % de la surface de la CCBS. Ils correspondent à des biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, mais également à des biens qui n'ont pas de propriétaires connus et pour lesquels la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de 3 ans.

Les biens reconnus «sans maître» reviennent à la commune. Ce sont souvent des parcelles sans valeur financière importante mais à forte valeur environnementale, étant un verrou majeur à la bonne conduite de projets d'intérêt général en terme de GEMAPI (ex: Entretien ou réhabilitation

des cours d'eau / convention de passage des chemin de randonnée / lutte contre le morcellement foncier / parcelles qui se trouvent dans le périmètre de captage d'eau potable).

Sur CUZIEU, 1 parcelle a été recensée « sans maître » et 100 parcelles « susceptibles d'être sans maître », représentant ainsi une surface de plus de 15 hectares. Si le Conseil Municipal est favorable à une démarche d'investigation pour vérifier si ces parcelles sont véritablement « sans maître », la CCBS financera la prestation de la COFOR01 qui nous aidera dans notre démarche. Cela nécessitera l'implication d'élus référents et de personnes du village connaissant bien le territoire. En contrepartie, la CCBS demandera une rétrocession gracieuse des parcelles, hors régime forestier, dans le cadre de la GEMAPI.

Le Conseil Municipal accepte cette démarche. Messieurs DEVENAT, MICHEL et GUSMEROLI se portent volontaires pour suivre ce dossier. Des habitants seront également contactés pour former un Comité Communal afin d'avancer sur cette démarche d'investigation.

5. Schémas directeurs Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Dans le cadre du marché en cours pour l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de communes Bugey Sud, une étude de défense incendie communale (comprenant l'établissement de l'arrêté + schéma directeur de DECI) peut être réalisée par le cabinet « Profils Études de Chambéry ». La commune ne dispose pas de schéma directeur de DECI. La DECI relève du pouvoir du Maire.

Un arrêté communal est obligatoire, il doit fixer la liste des Points d'Eau Incendie (PEI) sur la commune et la périodicité des contrôles techniques. Le schéma communal est facultatif (document d'analyse et de planification). La maintenance des 13 Points d'Eau Incendie de la commune est effectuée tous les 3 ans par SOGEDO.

Coûts : 2 410 € pour l'arrêté.

1 110 € pour le schéma communal DECI.

Une première réunion de lancement aura lieu le 05 juin prochain.

6. Révision des contrats d'assurance de la collectivité

La commune est assurée depuis 1998 chez MMA pour le patrimoine immobilier, la responsabilité civile et les véhicules.

Actuellement, le coût annuel s'élève à 9 504,00 € TTC (garantie tous risques).

Une proposition a été faite par GROUPAMA. Montant annuel : 3 992, 00 € TTC. Il conviendra de vérifier les garanties proposées.

Un point sera refait avec la MMA.

7. Communauté de communes Bugey Sud, transfert de compétences Eau et Assainissement - Convention de créances

La convention de créances concerne le recouvrement sur des factures ou des dégrèvements. La commune n'est pas concernée car elle est en délégation (SOGEDO).

- Transfert des résultats

La commune doit délibérer pour le transfert des résultats à la Communauté de communes Bugey Sud :

Excédent de fonctionnement pour l'eau : 39 969,76 €

Excédent d'investissement pour l'eau : 20 572,92 €

TOTAL EAU : **60 542,68 €**

Excédent de fonctionnement pour l'assainissement : 26 646,52 €

Excédent d'investissement pour l'assainissement : 13 715,28€

TOTAL ASSAINISSEMENT : **40 361,80 €**

Approbation à l'unanimité.

- Désignation des membres du Conseil d'Exploitation intercommunal Eau et Assainissement

Fin d'année 2022, Stéphanie MARCHAND a été désignée comme membre titulaire au Conseil d'Exploitation de la régie des eaux communautaire et Laurence CROSNIER en tant que suppléante.

Pour rappel, ce Conseil d'Exploitation est composé de 43 élus communautaires ou municipaux (1 par commune) et de 4 personnes issues de la société civile.

Récemment, la légitimité de Stéphanie MARCHAND, Vice-Présidente au sein du Conseil d'Exploitation, a été remise en cause de par ses fonctions professionnelles au sein de son entreprise, tout comme celle de 2 de ses collègues désignés dans 2 autres communes.

Après interrogation du Sous-Préfet, la communauté de communes demande aux 3 communes concernées de redésigner des membres. Madame le Maire estime que ce n'est pas aux communes de démissionner le représentant qu'elles ont désigné mais à la CCBS ou à Monsieur le Sous-Préfet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de redésigner Stéphanie MARCHAND comme membre titulaire et Laurence CROSNIER en tant que suppléante.

8. Informations et questions diverses

- Un arrêté municipal intitulé « Mise à disposition des résultats des travaux d'adaptation géométrique du plan cadastral » a été pris récemment, mis à l'affichage et sur Illiwap. Travail réalisé par le cadastre et le SIEA pour la représentation cadastrale. La commune doit ensuite mettre ce travail en consultation auprès des habitants au travers d'un arrêté mais ne participe pas à ces travaux. A ne pas confondre avec la carte communale.

- Sébastien GUSMEROLI fait remarquer qu'une déformation de la route départementale a lieu en bas de la route de l'église. L'agence routière départementale sera contactée à ce sujet.

- Valentin MICHEL, suite à l'étude et aux montants de travaux exorbitants estimés pour la réduction de vitesse sur la RD31 à Vollien, a demandé un devis à l'entreprise FONTAINE TP pour la réalisation d'une chicane. Coût aux environs de 9 000€ TTC. Une réflexion et une commission travaux seront engagés pour voir si cette solution est envisageable.

Séance levée à 22h00.

Le présent procès-verbal est établi conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est approuvé lors de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2023.

Le Maire
Laurence CROSNIER



La secrétaire de séance
Bernard ALBERT

A black ink signature of Bernard Albert, written over a vertical line that serves as a placeholder for a stamp.